



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation : 29/11/2021
Date d'affichage : 29/11/2021
Membres en exercice : 15

Présents : 06
Pouvoirs : 02
Votants : 08

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL,
 - Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL,
- formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

Excusé ayant donné procuration :

- Madame Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
- Madame Annie CALLAMARD, procuration à Ludovic LAFARGE

Excusé sans procuration : Mesdames Martine MARCUCCILLI - Anne-Hélène MATHIEU - Martine DURET

Absents : Mesdames Nadège GEOFFROY, Messieurs Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO, Thierry DUSSAUGE.

Secrétaire de séance : Madame Patricia ALLOUCHE a été élue.

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Patricia ALLOUCHE accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

20 h00 : Intervention de Mme BAILLE et Monsieur GRANGE, présentation d'un service commun Enfance Jeunesse

Madame Laetitia BAILLE, coordinatrice, accompagnée de Monsieur GRANGE, Maire de la commune de Baneins, Vice-président à la proximité et à la mutualisation Communauté de Communes Centre Dombes.

Ce service propose différentes actions. L'adhésion est gratuite et sans engagement, sauf sur la partie intervenants sport et musique : le prix est de 42,00 € /h pour le sport et 70,00 € /h pour la musique (ce coût comprend les temps de face à face pédagogique, de préparation ainsi que les coûts de déplacement). L'engagement est sans limite de durée.

Ce service a un rôle de coordination entre les acteurs enfance jeunesse du territoire et propose les actions suivantes (étendues à l'ensemble des communes de la CC dès le 1^{er} mars 2022).

Mercredis sportifs (3-11 ans)

Vacances sportives (10-17 ans)

Coup de pouce - pour les projets (12-22 ans)

Accès à la formation pour le personnel périscolaire,

Aide au BAFA citoyen (17-29 ans) : les stages se font dans une structure de la Communauté de Communes et le coût de revient après les différentes aides est de 200,00 €

Accompagnement conseil municipal des jeunes

Le budget, hors intervenants sport et musique, est de 216 000,00 € financé par la CAF et la Communauté de Communes de la Dombes.

Les communes devront délibérer au plus tard au conseil de février.

20h45 : Intervention de Monsieur GEORGES

Présentation de RSE Tracker.

Production d'électricité photovoltaïque en circuit court.

Les trackers ont l'avantage de prendre peu de place au sol. Ils ont une hauteur de 11 m, pour une surface de captation de 100 m². La hauteur minimale des capteurs est de 3 mètres (à l'horizontale, elle est de 7 mètres).

Ils fonctionnent sur le même principe que les tournesols pour capter la lumière du soleil.

La réflexion doit se faire sur l'installation de trackers vers la station d'épuration et le stade de foot.

L'investissement, la gestion et l'exploitation seront faites par RSE pendant 30 ans. A l'issue, la commune pourra décider de faire démonter, ou de devenir propriétaire des trackers. La perte de production pourrait être d'environ 10 à 15 % en 30 ans.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021

Aucune remarque : approbation à l'unanimité

2. Consultation de la maîtrise d'œuvre pour le raccordement des eaux usées à St-André-de-Corcy

La commune de St-Marcel-en-Dombes envisage le raccordement de ses eaux usées sur le réseau et la station d'épuration de la commune de St-André-de-Corcy faisant l'objet d'un projet de renouvellement/réhabilitation ; en effet, les études préalables ont démontré la faisabilité technique et économique, ainsi que la pertinence d'installations mutualisées entre les deux communes pour ce service public.

Pour parvenir à la réalisation de ce projet, il convient que la commune confie à un bureau d'études la maîtrise d'œuvre (conception et suivi de la réalisation) des travaux de réalisation sur St-Marcel-en-Dombes, des installations nécessaires au raccordement de la commune à la nouvelle station d'épuration de St-André-de-Corcy : notamment une canalisation de transfert entre St-Marcel-en-Dombes et St-André-de-Corcy, reprise à St-André-de-Corcy d'une canalisation d'assainissement et éventuellement l'accroissement de capacité de postes de refoulement.

Vote : 0 voix contre / 0 abstentions / 8 voix pour.

3. Convention d'entente entre les communes de St-André-de-Corcy et St-Marcel-en-Dombes pour la construction de la station d'épuration et la conservation à frais commun de cet équipement mutualisé

Il s'agit d'une convention de principe qui donnera lieu à une convention définitive avec la répartition des coûts afin de sécuriser le portage financier de l'investissement et de l'exploitation de ce nouvel équipement.